

Série « Documents » n° 14A

La liturgie eucharistique
Journées de pastorale.
Eegenhoven

21-24 août 1961

Jean BOUVY s.j. (Dir.)

Publié sur le site : www.pastoralis.org en juin 2017



La LITURGIE EUCHARISTIQUE

Journées de pastorale
eegenhoven
21 - 24 août 1961

A V A N T - P R O P O S

A la demande des nombreux participants des Journées Liturgiques d'Eegenhoven (21-24 août 1961), nous avons rassemblé les textes des communications qui y ont été faites ainsi que le compte rendu résumé des échanges de vues.

Nous souhaitons qu'en lisant ce recueil chacun retrouve le climat d'enrichissement doctrinal, d'échange fraternel et de ferveur dans la prière commune qui fit le charme de cette session. Nous souhaitons également que ce recueil accroisse le bénéfice de notre rencontre en favorisant la dignité, la beauté et la piété de nos célébrations liturgiques pour que notre vie intérieure et notre apostolat portent le témoignage du culte vivant que nous devons rendre au Seigneur.

Nous remercions les conférenciers de leur précieuse collaboration et de leur promptitude à nous remettre le texte de leurs rapports. Les conférences du P. Gelineau ont été sténographiées par un groupe de théologiens, vérifiées sur l'enregistrement au magnétophone et revues par leur auteur. Personne ne regrettera que nous leur ayons laissé le ton direct du style oral. A la demande du P. Gelineau, la conférence du mercredi après-midi sur les psaumes n'a pas été retenue : son objet débordait le thème central que nous nous étions proposé et son allure de conversation familière aurait été mal rendue par écrit. La conférence du P. Malevez est jointe à ce recueil sous la forme d'un tire-à-part de la Nouvelle Revue Théologique (novembre 1961).

Le résumé des échanges de vues a également été confié à quelques participants bénévoles. Ils espèrent n'avoir trahi aucune intervention et demandent qu'on leur pardonne leurs omissions.

Enfin, je remercie tous ceux qui, au lendemain de cette rencontre, ont pris la peine de m'envoyer leurs réflexions. Elles ont servi à rédiger la page de conclusion et permettront d'améliorer l'organisation d'autres rencontres semblables.

J. Bouvy, S.J.

S O M M A I R E

	page
J. GELINEAU. L'Assemblée liturgique.....	5
E. AMORY. Le célébrant.....	13
P. FRANCOIS. Le commentateur.....	20
Echange de vues de mardi matin.....	24
J. GELINEAU. La liturgie de la Parole.....	25
J.-M. DOUTRELEPONT. L'homélie.....	30
Echange de vues de mardi soir.....	35
J. GELINEAU. La liturgie eucharistique.....	38
P. BOUVY. La grande prière eucharistique.....	46
Echange de vues de mercredi matin.....	59
P. MALEVEZ. Liturgie et prière privée. (N.R.Th. 1961, p. 914-942).	
Echange de vues de mercredi soir.....	61
J. GELINEAU. Le chant liturgique.....	65
Echange de vues de jeudi.....	75
Bibliographie.....	79
Conclusions.....	85

L'ASSEMBLEE LITURGIQUE

par le P. Joseph GELINEAU.

Dans la célébration du mystère chrétien, l'Assemblée liturgique est la première donnée visible que nous rencontrons. Elle est fondamentale. Mais en même temps, elle signifie l'ultime réalité de l'oeuvre du salut (la même réalité que signifie l'Eucharistie), ce qui restera éternellement dans le Ciel quand les signes auront disparu : la communion dans l'amour.

Quand nous parlons d'Assemblée liturgique, de quoi s'agit-il ? Aucune célébration du culte (la Liturgie étant le culte "public" de l'Eglise) ne peut se faire sans une assemblée de croyants. Et si c'est évident de la messe, c'est également vrai de tout sacrement : tout sacrement est, de soi, public, même si, comme dans la pénitence, il se célèbre de manière privée.

Toute célébration liturgique suppose donc une assemblée. Or cette assemblée en tant qu'elle est un rassemblement de personnes qui partagent la même foi, est un signe.

C'est pourquoi on peut parler du MYSTERE de l'Assemblée : au sens très précis de "signe qui conduit vers une réalité surnaturelle".

A noter que le mot "Mysterion" est exactement le même que "Sacramentum". Mais la théologie nous invitant à réserver "sacrement" pour les signes efficaces de la grâce qu'ils signifient, on parle plutôt de "mystère" pour ces signes tels que la Parole, la nuit pascale etc...

Ainsi il y a un Mystère de l'Assemblée : elle a un signifiant (quelque chose qui se voit) à partir de quoi on passe à quelque chose qui ne se voit pas : le signifié.

C'est toute la pédagogie de la liturgie de passer ainsi des choses visibles aux choses invisibles.

Quel est donc le signe visible de l'Assemblée liturgique ? C'est celui de l'Eglise ; d'où son importance :

Ecclesia signifie convocation, rassemblement. Le mot "rassemblement" est une bonne traduction car il implique à la fois :

- l'acte de convocation
- et l'assemblée comme réunion de fait.

Chargée de ces 2 sens, "Ecclesia" prenait le relais du "Qahal" des juifs, du Rassemblement liturgique des Israélites.

Il s'agissait bien de Rassemblement pour eux : la Réalité du Salut ne leur avait pas été donnée par Dieu individuellement, mais dans une société visible. La Promesse faite à Abraham le concernait avec tous ses descendants : Dieu vient sauver un Peuple. Et ce peuple n'est pas seulement le destinataire du Salut, il en est le signe prophétique. Dans l'Eglise, comme en Israël, le Rassemblement des croyants a donc valeur prophétique.

Dans l'Ancien Testament, nombreux sont les signes du Rassemblement que Dieu est venu opérer : il y a la constitution du Peuple, lui-même fondé sur la race, exprimée par la circoncision ; il y a le Temple de Jérusalem, il y a Jérusalem elle-même, cette

Ville-Centre des Nations, etc.

Tous ces signes ont pratiquement disparu avec la Nouvelle Alliance, parce qu'ils étaient affectés d'un coefficient charnel qui n'était pas universalisable dans l'Eglise, comme par ex. la race, la circoncision, la situation locale de Jérusalem.

Mais il y a un signe qui n'a pas disparu : l'Assemblée liturgique. C'est le Qahal-Yahvé, l'Assemblée liée à un culte. Et ce signe est absolument nécessaire à la célébration du culte.

Il est utile de voir son importance dans les premiers temps de l'Eglise.

Déjà dans le Nouveau Testament. Sans doute les religions païennes ont connu des Assemblées liturgiques, mais sans leur donner l'importance et la signification que leur donne le christianisme. Dans les Actes, la réunion des frères apparaît comme un signe essentiel de l'existence même de l'Eglise.

N'oublions pas le témoignage de Pline le Jeune, pour qui la faute la plus grave des chrétiens est de "s'assembler à jours fixes, avant l'aurore". De son temps donc, on distingue déjà les chrétiens par leur Assemblée liturgique.

Mais aujourd'hui encore, on dira d'un catholique "c'est un tala", quelqu'un qui va à la messe. C'est le point qui caractérise le plus extérieurement un croyant : sa participation à une assemblée désigne sa "confession".

N'oublions jamais cette importance décisive des réunions chrétiennes des premiers siècles. Pour la comprendre, rappelons-nous combien les "réunions fraternelles" sont aujourd'hui un facteur important du succès de tant de sectes.

Comme témoignage du III^e Siècle, nous avons un document syriaque, la "Didascalie des Apôtres" : "Puisque vous êtes les membres du Christ, ne vous perdez pas vous-mêmes en dehors de l'Eglise en ne vous y rassemblant pas, car vous avez le Christ pour chef, comme lui-même l'enseigne et le professe. Ne vous méprisez donc pas et ne privez pas Notre Sauveur de ses membres".

Plus tard, lorsque le monde occidental est devenu chrétien, ce mystère de l'assemblée, si vif en milieu païen, a perdu un peu de son relief.

Et pourtant, encore aujourd'hui, c'est par son appartenance à l'Assemblée, qu'on reconnaît la confession d'un croyant.

Comme dans tout mystère-sacrement, il faudrait distinguer ici :

- le signe ("sacramentum tantum"), ou signifiant,
- la Réalité ("res sacramenti")
- et ce qui fait le passage entre les deux : le "Sacramentum et res", qui est toujours la personne du Christ.

Le signifiant, c'est la réunion d'hommes, hic et nunc en assemblée.

La res, c'est la vérité spirituelle qui correspond à ce signe ; le corps du Christ ressuscité, Le but même de l'oeuvre de Jésus est le Rassemblement de tous les hommes en son amour.

Le "sacramentum et res" ? On n'en parle généralement que pour certains sacrements comme l'Eucharistie. Mais on peut l'évoquer pour l'Assemblée liturgique, parce que nous sommes en présence du Corps du Christ Ressuscité. Cette présence, on la fonde généralement sur la phrase de l'Evangile : "là où 2 ou 3 sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux".

A noter que Mediator Dei reprend et enseigne ce point, rappe-

lant que dans la Liturgie, il y a plusieurs présences du Seigneur :

- sa présence substantielle dans l'Eucharistie,
- une présence dans l'efficacité des sacrements (et qui nous rend plus apostoliques),
- une 3e présence, du Seigneur agissant par la foi et la prière de l'Eglise dans les fidèles assemblés,
- enfin une présence du Seigneur dans les louanges adressées à Dieu selon la prière du Christ "Là où 2 ou 3 sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux". Si nous étudions ce logion dans son contexte, nous verrions qu'il vient dans le passage sur la correction fraternelle, justement à un des rares passages du NT où il est question de l'Ecclesia, cette Ecclesia qui doit assurer le Jugement sur les frères qui ont péché.

C'est ce texte qui a servi traditionnellement dans l'Eglise pour fonder l'autorité des Conciles ; mais dans le contexte immédiat du logion, il est bien question de la prière.

Bornant là les considérations plutôt théologiques, je passe à un point de vue plus pastoral.

D'abord une distinction : il nous faut faire une différence entre Liturgie et Assemblée.

Sans doute, dans l'antiquité, il n'y avait pas lieu de faire une telle distinction : chaque fois que les chrétiens se réunissaient c'était comme église locale : Paul parle de l'église de Corinthe, de celle de Jérusalem, de celle d'Ephèse. Cela ne l'empêche pas d'avoir la notion de l'Eglise universelle, transcendant son signe visible. Mais la première manifestation de l'Eglise que nous avons, c'est l'Eglise locale.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de distinguer Liturgie et Assemblée. Une assemblée est liturgique lorsque les fidèles se réunissent pour accomplir des cérémonies approuvées par l'Eglise et contenues dans les livres liturgiques, sous la présidence d'un mandaté. Elle ne l'est pas s'ils se réunissent pour accomplir des "pia exercitia" (cf. la distinction que fait l'Instruction de la S.C.R. de 1958). Par contre, une action liturgique peut avoir lieu sans assemblée actuellement réunie.

Cette distinction s'est faite historiquement :

- d'abord par l'institution d'offices purement monastiques ou cléricaux, sans participation du peuple.
- d'autre part, par les messes célébrées en privé.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE LITURGIQUE.

L'Assemblée liturgique est une société, un Rassemblement d'hommes, de croyants.

Notre méthode va donc consister dans l'étude des relations personnelles entre les membres de cette Assemblée.

Nous lui reconnaitrons cinq caractères :

- c'est une assemblée de croyants,
- une assemblée catholique,
- hiérarchique,
- communautaire,
- et temporaire.

1) C'est une assemblée de croyants.

Tout rassemblement a un sens : au marché, on se rassemble pour faire du commerce, au cinéma pour voir un film. Ainsi à l'église : au nom d'une foi en Jésus-Christ, on vient y célébrer le Retour du Christ et entrer dans son mystère pascal.

Donc l'assemblée liturgique suppose 2 choses :

- la foi professée
- le baptême (ou sa préparation immédiate : le catéchumène étant membre, de droit, de l'assemblée).

Du point de vue pastoral, ceci est important : si les fidèles viennent à la messe le dimanche, ce n'est pas par routine, c'est au nom de leur foi au Christ, dont ils viennent attendre le retour dans la célébration eucharistique.

N'avons-nous pas un peu perdu le sens du caractère anormal et même contradictoire de l'accès d'un incroyant dans l'assemblée liturgique (messes "officielles", voire la messe "télévisée") ?

2) C'est une assemblée universelle et catholique.

C'est-à-dire qu'il n'y a aucune distinction au point de vue humain, aucune acception de personnes, aucun privilège, ni humain, ni spirituel.

a) D'abord au point de vue humain.

On ne peut s'y distinguer par race, culture, âge, sexe, profession. De soi, l'assemblée liturgique est bigarrée.

Rappelez-vous St Paul : "Nous tous qui avons été réunis en un seul Esprit pour former un seul corps, soit juifs, soit grecs, esclaves ou hommes libres, nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. ... Vous n'êtes tous qu'un dans le Christ Jésus".

La conséquence en est grave pour l'Assemblée : elle comprend tous les croyants baptisés de la communauté locale. Même si en pratique nous y faisons des brèches, cet idéal doit rester.

Certes parfois il y a des difficultés :

- Difficulté des communautés nationales vivant sur un même territoire : on vise sans doute à ce que ces gens ne soient pas noyés. Mais l'église locale ne serait-elle donc plus capable, comme au temps de St Irénée, de recevoir en son sein des chrétiens qui viennent d'au-delà des frontières ? Si on ne réagit pas contre cette tendance, on risque de perpétuer les différences, on a "sa" façon de pratiquer la religion, italienne, polonaise, que sais-je !
- il y a aussi les paroisses bourgeoises et les paroisses ouvrières. On est partiellement obligé de les tolérer à cause de l'infirmité de notre vie chrétienne. Mais que ce ne soit que temporaire, nous rappelant que c'est contradictoire avec l'Assemblée véritable.

- Evitons, si possible, les messes dominicales par catégories : que telle messe mensuelle (telle ou telle Association pieuse) soit plutôt située en semaine.

Problème connexe des messes d'enfants : quand les parents ne pratiquent pas, le mieux ne serait-il pas d'encadrer les enfants par des parents chrétiens, sinon ces enfants se sentent "entre enfants".

- Pas de privilège pour les places réservées. Ce fut normal dans une société de chrétienté hiérarchisée (où les nobles étaient les "représentants du Seigneur") ; mais aujourd'hui que nos chré-

tiens ont la conscience éclairée, que tous savent que nous sommes égaux devant Dieu, cela devient gênant.

Certes, les exemples sont toujours relatifs. Certes, dans le concret il faut des paliers, et pédagogiquement on acceptera toutes les étapes nécessaires.

b) Ecartons aussi les "privilèges spirituels".

L'Assemblée liturgique n'est pas une communauté de purs, dont on écarterait ceux qui "ne sont pas dans le coup", les pécheurs, ceux qui font honte à l'Eglise.

Qui est baptisé a le droit de venir. L'Eglise est une mère, elle accepte le "tout venant", quel que soit son degré de culture liturgique et spirituelle.

3) Cette assemblée est hiérarchique.

Cette hiérarchie ne repose pas sur une distinction humaine ou un degré de sainteté. Elle est au contraire la condition organique du Corps visible de l'Eglise dans la diversité de ses fonctions.

Car le mystère même de l'Assemblée liturgique, c'est d'être l'épiphanie de l'Eglise Corps du Xt.

Nous pouvons donc en retrouver l'apparence dans l'Assemblée liturgique : il y faut une tête (qui représente le Christ) et un corps, des membres (l'Eglise). Cf les beaux textes de St Paul.

a) D'abord, il n'y a pas d'Assemblée liturgique sans Président. C'est normalement toujours un prêtre (une exception : pour l'office chez les religieuses). Ce président est la Tête. (Cf la conférence sur le Célébrant).

b) Ensuite il y a le peuple. C'est l'actualisation du Mystère du Salut en faveur des hommes. Rendons-nous compte que ce n'est que depuis Pie XII que le Peuple est nommé dans les rubriques de la Liturgie romaine.

Tête et Corps, le prêtre et les fidèles, forment l'essentiel de l'Assemblée, mais normalement cela ne suffit pas. Il faut y insister, parce qu'on rencontre parfois une tendance à niveler, à "démocratiser" la liturgie ; et cette tendance inacceptable se mêle au désir, légitime, lui, d'une participation plus active du peuple. On méconnaît par exemple l'importance des servants de messe, des lecteurs ! (A ce sujet, le lecteur de l'Epître n'est nullement Monsieur "UnTel" chargé de lire, mais bien plutôt la Parole de Dieu qui vient au peuple par un ministre liturgique, délégué par le Président). Bref, il est nécessaire qu'autour du Président et du Peuple, il y ait des ministères secondaires.

c) Et d'abord, le diacre. Car l'Eglise a toujours mis à côté du célébrant un diacre.

Relisez la Didascalie Apostolique du III^e Siècle : le diacre y est chargé de mettre chacun à sa place, de veiller aux portes pour que seuls les croyants entrent. Puis il fait prier l'Assemblée. C'est resté en grande partie dans les liturgies orientales.

Dans la liturgie romaine, par contre, il ne s'occupe plus guère du peuple : il lit l'Evangile et dit l'ite Missa est ! Cela vient de l'élaboration de la messe romaine dans un cadre monastique ou clérical, hors de toute préoccupation du peuple. Le diacre est devenu surtout celui qui "assiste le célébrant". Espérons que son

vrai rôle sera restauré (il réapparaît déjà en partie dans l'action du commentateur).

d) Le Lecteur est aussi un personnage important. C'est lui qui transmet la Parole de Dieu. St Jean Chrysostome explique qu'il ne se passe jamais qu'une seule chose à la fois dans l'Assemblée : quand le Lecteur lit, tous écoutent, dit-il, et quand le psalmiste chante son psaume, tous l'écoutent, puis tous lui répondent, y compris l'évêque.

Plaise au ciel que cette unité d'action soit réalisée ! Une grande loi dans la liturgie est qu'il ne faut faire qu'une action à la fois. Il n'est pas heureux que le prêtre dise des prières privées pendant que l'on chante.

e) Et les servants ? Ils sont là pour des actions matérielles qui ne relèvent pas d'un Président. Car le célébrant est un Président ; on ne doit donc pas tout lui faire faire, ce serait dévaloriser son rôle. Dans la première partie de la messe, le célébrant ne devrait que chanter la Collecte. Mais quand arrive la grande prière d'action de grâces, il entame sa prière, sacerdotale par excellence !

f) De même, le peuple doit être secondé :

D'abord pour le chant, par une schola qui chante les couplets plus difficiles.

Mais aussi par des portiers : il faudrait restaurer cette fonction d'accueil : le peuple ne vient pas à l'Assemblée de manière anonyme, il entre dans le Rassemblement de Dieu où chacun est frère.

4) C'est une assemblée communautaire.

Distinguons plusieurs niveaux :

a) Et d'abord, l'assemblée de croyants suppose un rassemblement physique, d'ailleurs déjà finalisé par la foi.

Et ce rapprochement physique n'est que la prise au sérieux de ce que dit le Droit Canon sur la présence physique au sacrifice de la messe, nécessaire pour satisfaire à l'obligation du précepte dominical.

Pour faire comprendre aux fidèles ce groupement physique, il faut toujours le motiver selon les raisons les plus profondes de la foi. Ici, c'est au nom d'un Mystère : ce rassemblement est le signe de l'Ecclesia : il faut constituer le Corps du Christ ; nous ne pouvons que le souder en nous rapprochant.

Donc, pastoralement, il est anormal qu'on préfère s'isoler dans un coin !

b) A un second stade, c'est une expression collective. Cas normal lorsque des hommes se trouvent ensemble d'une manière vraiment humaine. Celui qui participe à un match y "vit", il y réagit, il crie, siffle, etc. De même les participants de l'Assemblée : ici ils ont leurs paroles, leurs gestes, leurs silences.

Venir à l'église pour "ne rien faire", c'est la négation au plan visible de ce pour quoi ils sont venus là !

Si on trouve étrange que quelqu'un invité à un repas, se faufile dans un coin, disant "Non, non, je ne mange pas", à fortiori pour le repas sacré du Seigneur qui culmine pour le fidèle dans la participation à la Table Sainte.

Il faut remarquer que l'expression collective, malheureusement, est plus spontanée dans des milieux moins cultivés, et qu'elle s'amenuise souvent dans ce que nous appelons "la" civilisation.

Ceci pose des problèmes ! Car le type bourgeois qui, depuis plusieurs générations, emplit nos églises et nos collèges, ne s'exprime plus : un homme "bien élevé" ne chante pas, ne danse surtout pas, ne fait pas de gestes, se tient immobile ! Il est drapé dans sa dignité. Heureusement ce type d'éducation est en voie d'évolution.

Actuellement, les enfants se sentent libérés quand on les invite à chanter, à danser, à se servir de leur corps, car cela leur permet de trouver les dimensions de leur personnalité.

Quand l'Eglise leur demandera de faire tel geste, ou de chanter, ils y entreront autrement que nous, car ils en auront déjà fait l'expérience personnelle.

Nous ne pouvons pas prendre notre parti de la disparition de l'expression collective. Sans jamais violenter personne, il faut demander aux fidèles de rentrer dans l'Assemblée liturgique par une expression collective : nous exprimer personnellement, mais ensemble, parce que nous sommes frères.

c) Le troisième niveau, est celui de l'expression personnelle. C'est le plus important, car sans lui, à quel degré de personnalisme sommes-nous ? Nous ne sommes pas des grappes d'individus, mais des personnes. Toute communauté suppose la démarche libre de personnes.

Il y a une dimension verticale dans le dialogue du croyant avec Dieu, mais il y a aussi une dimension horizontale : le dialogue des croyants entre eux : parce que Dieu vient à moi par la médiation de la communauté. Le Christ, pour moi, c'est le célébrant, et le fidèle à côté de moi qui prie, chante et communie avec moi.

Cela aussi il faut le répéter souvent. C'est à travers la voix de mes frères que je dois retrouver ma propre voix et qu'elle devient vraiment liturgique et chrétienne. C'est en eux que je trouve le Christ.

Ceci suppose que les membres de l'Assemblée forment une communauté humaine et spirituelle. Dans une grande ville par exemple, si on ne se connaît pas, la communauté de foi sans communauté humaine risque fort de s'amenuiser : pour aimer mes frères de l'Assemblée, il faut que je les connaisse. Sinon, je les aimerai autrement ou de manière équivoque.

A nous donc de greffer nos communautés liturgiques sur la communauté humaine, d'où la tendance à former des communautés de quartier. On fait mieux une célébration dominicale dans un petit vaisseau, où les gens font corps, se connaissant bien, et d'une connaissance qui va rejaillir par le chant, les réponses, dans une communion profonde.

D'autre part, l'Assemblée suppose des personnes libres, donc normalement adultes. Autrement dit, c'est à travers les chrétiens les plus personnalisés que l'Assemblée "se tient".

C'est ainsi que des enfants, - baptisés et confirmés, sans doute, et donc adultes dans la foi -, n'ont pourtant pas encore, sur le plan humain, leur pleine personnalité : ils sont encore dépendants de leurs parents et de leurs éducateurs. D'où il importe qu'ils aillent au culte avec des adultes. Dans nos communautés de collèges, ils doivent sentir que les Pères et les professeurs sont les premiers à former cette Assemblée. Sinon, ils risquent de prendre la Liturgie pour une affaire de gosses !

d) Enfin, dernier niveau : la communion. Il faut dépasser l'échange personnel, parce que la Liturgie est un Mystère, est communion dans la foi. Notre communion dépasse ce que nous sommes humainement dans l'assemblée.

Patron et ouvrier peuvent tous deux, même en lutte syndicale, communier côte à côte, s'ils réalisent déjà eschatologiquement l'Unité, celle de la Foi.

5) Enfin, l'Assemblée est temporaire.

Temporaire, elle ne se réunit que pour se briser. Non seulement les conditions de la vie y obligent, mais le caractère interne l'implique : "Ite, missa est" : ce que vous venez de comprendre, partez et allez le réaliser dans votre vie quotidienne.

Car la Liturgie est un signe transitoire. Toute la vie ne peut pas être liturgique, ce serait contradictoire. Mais la rupture de l'unité matérielle, temporaire, de l'Assemblée liturgique n'empêchera pas sa Réalité profonde de ne jamais se briser. Seul le signe passera.

Et ainsi le signe de l'Assemblée est toujours inadéquat, par rapport à ce qu'il signifie. Il ne faut pas s'en décourager. Il est inévitable qu'il ne soit jamais au niveau de la Charité dans le Christ.

Il y aura toujours de secrètes divisions, des pécheurs, des absents, d'autres à convertir. Oui, écharde dans la chair de l'Assemblée.

Mais il en fut toujours ainsi, depuis la Cène où les Apôtres se disputaient la première place !

Et si nous connaissons la communauté de Corinthe, c'est que Paul dut réagir ; d'où son récit admirable, contre le manque de charité entre riches et pauvres de cette communauté.

Mais l'infirmité du signe n'empêche pas le mystère d'advenir, ce Mystère d'unité et de charité dans l'Assemblée liturgique.

LE CELEBRANT

par le P. Etienne AMORY.

En redécouvrant le sens des gestes et des attitudes extérieures de la liturgie, il semble que certains en soient venus à majorer l'importance de ces éléments. À les entendre, on dirait que tout l'essentiel de la célébration se trouve là. Ce ritualisme n'a pas été sans susciter très justement de vives réactions ; souvent d'ailleurs, il a fait grand tort au renouveau liturgique.

Au début d'un exposé au cours duquel il s'agira souvent d'aspects extérieurs du culte, précisons que cela s'insère dans une conception d'ensemble de la prière liturgique qui ne nous échappe pas. Nous ne perdrons pas de vue que la participation à la messe "doit être avant tout intérieure" (Mediator Dei) et que c'est à ces profondeurs que se joue l'essentiel de la rencontre et de l'accueil du Mystère Rédempteur. Tout n'est pas fait, loin de là, dans le domaine de l'évangélisation, de la prière et de la sanctification lorsqu'une célébration s'est parfaitement déroulée. Mais quelque chose a été réalisé qui, à sa place bien sûr, a un rôle à y jouer. Il vaut donc la peine d'en parler et d'y porter nos efforts.

Notre exposé adoptera le plan suivant :

- 1° Un chapitre principal concernera le Célébrant en tant qu'il agit "in persona Christi".
- 2° Ensuite, nous verrons que le Célébrant est ministre premier de l'annonce de la Parole de Dieu.
- 3° Enfin un dernier et rapide paragraphe sur le Célébrant comme Président de l'assemblée.

1) Le Célébrant tient la place de Jésus-Christ.

Il n'y a qu'un seul prêtre : Jésus-Christ. Il est l'Acteur par excellence de la Liturgie. La pensée chrétienne avait si bien compris cette unicité du sacerdoce du Christ, que, jusqu'à la fin du second siècle, on ne rencontre pas l'expression "HIEREUS", sacerdos, prêtre, si ce n'est pour désigner le Christ ; (mais aussi, chose intéressante à noter, pour désigner le Peuple saint, tout entier ; cfr 1^a Petr. II,5). Le prêtre, au sens actuel du mot, était désigné par les termes d'Evêque ou de Presbytre et jamais Hiereus, prêtre. Mais, après avoir bien fixé cette unicité du sacerdoce du Christ, le langage chrétien a commencé à admettre l'appellation courante aujourd'hui. Appliquée à un homme, elle marque avec d'autant plus de vigueur le caractère ministériel de son sacerdoce intimement rattaché à celui du seul Grand Prêtre, Notre Seigneur. Aussi, lorsque les Apôtres et leurs successeurs, obéissant à son ordre, referont ce qu'Il a fait, ce ne sera pas d'eux qu'il s'agira, mais de Lui, de son unique sacerdoce en exercice par eux, eux étant les instruments du Prêtre Eternel et Unique. C'est ce que souligne l'Encyclique Mediator Dei : "Au Saint Sacrifice de la messe, le Christ est présent dans la personne de son ministre".

Oui, depuis ce soir-là où il leur fut annoncé : "Je ne mangerai plus jamais cette Pâque avec vous, jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le Royaume des Cieux", le Seigneur, ayant accompli sa Pâque, la grande Pâque, vient à nouveau au milieu d'eux pour la célébrer avec eux, pour les faire passer à sa suite dans l'offrande, le sacrifice et la louange éternelle. C'est la réunion Eucharistique.

"Toi, prêtre, fais ceci, afin que je sois au milieu d'eux". "Faire quoi Seigneur ? Que pouvons nous faire ?" Et l'Eglise nous dicte la réponse : "Faites comme Il fit, afin qu'Il continue, aujourd'hui, de le faire par vous". Et jusqu'à ce qu'Il vienne - donc veniat - dans la plénitude de sa gloire, c'est ainsi qu'Il veut être parmi nous, dans ce mystère de la célébration eucharistique, rendue possible par les hommes qu'Il a placés pour cela : les prêtres célébrants.

Célébrer c'est donc cela, c'est donc tout cela ! Monseigneur Himmer l'a exprimé en des termes admirables que vous me permettrez de citer : "Ce n'est pas assez dire que le célébrant tient la place du Christ : il est bien plus que le représentant ou le délégué d'un Christ lointain et absent, il est en effet le "sacrement" du Christ. Dans la personne du Célébrant, le Christ est mystérieusement et activement présent : c'est Lui qui parle par sa bouche et bénit par ses mains. C'est Lui qui, en vertu de l'ordination, se sert actuellement de ses lèvres pour redire les paroles : "Prenez et mangez-en tous : ceci est mon corps". Oui, si le célébrant préside de droit l'assemblée, c'est parce qu'il est le signe extérieur, l'instrument et le "sacrement" du Christ, Célébrant invisible".

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre longuement sur des considérations d'ordre théologique ou spirituel. Voyons plutôt l'aspect proprement liturgique de ce que nous venons de rappeler.

Au point de départ, il n'est peut-être pas inutile d'observer que dans notre langage courant, l'expression la plus habituellement employée pour désigner la célébration eucharistique est la suivante : "Dire" la messe. Nous "disons" la messe ! Est-ce là pure fantaisie de langage ? Il faut bien dire que non. Bien souvent l'on "dit" la messe - ce qui d'ailleurs n'exclut pas la piété - plutôt qu'on ne célèbre, au sens plein du mot, le Mystère Eucharistique. Or, rappelons-nous ce qui vient d'être dit ; évoquons ces synonymes grandioses du mot "messe" que sont : la Grande Prière Eucharistique ; la Sainte Liturgie ; la "Prex Magna" ; etc... ; souvenons-nous enfin que toujours nous y sommes engagés dans une majestueuse communication du ciel et de la terre... "Communicantes..." - "...cum Angelis et Archangelis..." - "...una cum famulo tuo Papa nostro... et omnibus orthodoxis atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus..." et cela, au cœur de la Rédemption : "...Nous rappelant ta mort, proclamant ta résurrection, attendant ton retour !", dans un mouvement qui nous entraîne jusqu'au Père : "...per Ipsum, cum Ipso et in Ipso est Tibi, Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus Sancti, omnis honor et gloria" ! Ne sommes-nous pas saisis, à travers tout ceci, par l'exigence impérieuse qui s'y révèle, par le climat vraiment festif, solennel et grave dont doit être imprégnée notre célébration, quand bien même elle se déroulerait sur un autel isolé, avec la seule assistance d'un servent ?

Après cette remarque d'ensemble, pénétrons plus avant dans le détail. Célébrer, c'est donc recevoir du Seigneur, par l'Eglise,

le mandat de continuer, inlassablement, à poser ces gestes du Seigneur, à dire ces paroles. Non seulement à consacrer le pain et le vin, mais à être, dans la continuation de ses gestes et de ses paroles, le Signe de sa présence. Recevoir du Christ, par l'Eglise ; cela implique donc - je cite le Directoire de Malines (ch. 1, n° 1) - que le célébrant "doit faire abstraction de ses préférences personnelles". L'Instruction de 1958 passait assez rapidement sur cet aspect de la question. Il vaut cependant la peine de nous y arrêter. Il n'est pas rare en effet de voir entrer en conflit un point de vue de dévotion personnelle et les exigences dans lesquelles l'Eglise nous demande de couler notre prière liturgique de célébrant. Ce conflit non résolu diminue chez plus d'un la qualité de la célébration. Le T.R.P. Général, dans son Instruction sur la formation liturgique des Nôtres consacre un long paragraphe à la question du rapport entre le culte extérieur et la prière intérieure (1^{re} Partie, nn. 8 à 10). Il insiste longuement sur la nécessité de joindre ces deux éléments. Il ne suffit pas de dire que notre prière se passe volontiers de signes extérieurs, car, de là à faire du culte extérieur une nécessité purement sociale, il n'y a qu'un pas. Cette nécessité n'est alors que subie à contre-cœur, au lieu d'être joyeusement assumée, parce qu'on nourrit un désir mal compris de dévotion intérieure. Or, il y a une conciliation possible, il y a même une interaction des deux valeurs qui est nourrissante et d'ailleurs nécessaire. Le Père Général, parlant de l'élément extérieur du culte, écrit qu'il doit exister "...car tout ce qui vient de l'âme s'exprime naturellement par les sens et cette expression, à son tour, réagit sur l'âme" (loc.cit. n.8).

Bref, l'unification des deux points de vue est désirable, elle est possible, elle vaut la peine d'être recherchée ; cela fait partie de notre vie de prêtre en tant que célébrant du culte. On trouvera en fin de cet exposé, l'indication de quelques ouvrages qui peuvent nous y aider.

Il reste d'ailleurs que, si la liturgie s'exprime dans des formes extérieures, c'est d'abord parce qu'elle est communautaire. Notre tâche de célébrant est essentiellement sociale. Les rites et gestes nous permettent précisément de remplir notre fonction sous cet aspect "social". C'est par eux qu'elle pourra développer toute sa valeur de signe. Avez-vous déjà songé à ce qu'il y a de paradoxal dans le rôle qui nous est demandé ? Il faut, à la fois, être le centre vers lequel tout converge - en tant que nous représentons le Christ - mais il convient tout autant de faire oublier, pour ainsi dire, ou au moins de mettre dans l'ombre le fait qu'il s'agit de Pierre, de Paul ou de Jean ! Cette prééminence en même temps que cet effacement, nous l'obtiendrons précisément par le moyen du langage liturgique.

Mais il convient de signaler deux écueils. Le poids de la dévotion personnelle en vient parfois à faire craquer, pour ainsi dire, le cadre et la forme du langage liturgique. Un certain hiératisme - indispensable - s'y perd (quand ce ne sont pas des éléments plus importants). Or, nous venons d'en rappeler toute la valeur d'effacement. "Le célébrant n'est pas un orateur chargé de communiquer à l'assistance ses sentiments de piété personnelle" dit le Directoire français (n° 60). A l'extrême opposé, c'est une interprétation rigoriste des rubriques qui transforme le geste en une mécanique raide et parfois ridicule. Aux tenants de cette inter-

prétation - souvent fort convaincus - il convient de dire avec force qu'ils sont eux aussi, en marge de la volonté du législateur ! Stylisé ne veut pas dire déshumanisé ! Le même Directoire prévoit que les gestes doivent être expressifs et que le célébrant n'est pas un automate !

Il y a dans la messe deux formes de prières plus proprement sacerdotales qui invitent tout particulièrement à une proclamation festive, ample et solennelle telle qu'on la demandait tout à l'heure : La Collecte et l' "Eucharistie" (au sens propre) c.à.d. le canon, avec la Préface.

La Collecte, d'abord, (et nous mettrons sur le même pied la Postcommunion). "Intervention du célébrant qui a pour but de réunir en un faisceau unique les supplications (des fidèles), de leur donner une expression publique, d'en faire l'unanimité : d'où le nom de collectio, collecta" (A.G. MARTIMORT, L'Eglise en prière. Introduction à la Liturgie, p. 138). Prière du célébrant par excellence, comment lui donnerons-nous tout son relief ? Bien des éléments peuvent y concourir, qui se trouvent dans l'état actuel des choses, et qu'il suffit de déployer.

1° Le salut adressé à l'assemblée (devenu, en fait, une sorte d'appel à l'attention). Il doit être adressé à l'assemblée et susciter une réponse que nous devons peu à peu tâcher d'obtenir unanime, venant d'une assemblée debout, silencieuse, attentive à ce que va dire le prêtre en son nom.

2° La lecture solennelle de cette oraison, à "haute et intelligible voix" comme le demande le Directoire de Malines (c.1 n° 2). Absence de toute intervention pendant cette prière (Instr. 1958, n.96, c). L'introduction par le commentateur doit se situer entre l'Oremus - clairement proféré - et l'oraison elle-même, et non pas pendant celle-ci. Elle doit évoquer le thème de la demande et non l'énoncer en forme de prière. Ce qui constituerait une substitution du commentateur au célébrant et compromettrait la structure hiérarchique de la Prière Eucharistique. On n'évite pas cette faute en laissant au célébrant les deux ou trois derniers mots de la clause à dire à voix haute après récitation par le commentateur du texte de l'oraison.

3° Enfin l'Amen du Peuple. C'est bien souvent le ton du célébrant qui le suscitera avec spontanéité, vigueur, unanimité. C'est aussi, et principalement, par une catéchèse à renouveler de temps à autre, qu'on lui donnera toute sa signification dans l'esprit et le cœur des fidèles.

On lira très utilement les quelques brèves pages du P. Jungmann traitant du cadre de la prière collecte, dans Les lois de la célébration liturgique, p. 161 à 180 ; et spécialement 170 et suivantes. L'auteur, en terminant, fait une réflexion qui est de nature à freiner certaines intempérances de commentateurs qui croient avoir failli à leur devoir tant qu'ils n'ont pas dit, présenté, commenté tout ce qui peut l'être ! Il n'est pas de première urgence que les fidèles soient avertis du contenu de toute oraison que récite le prêtre. Il importe davantage qu'ils comprennent l'esprit et le sens que l'encadrement du texte donne à cette prière, et qu'ils aient conscience du rôle du prêtre qui, placé à leur tête,

porte leurs demandes et leurs intentions devant Dieu.

La seconde forme de prière essentiellement sacerdotale est, nous l'avons dit, "l'Eucharistie", l'Action de grâce, l'Anaphore. On parlera ailleurs longuement du Canon, nous ne nous y attarderons pas. Du Canon, seule la partie appelée Préface - qui en est aujourd'hui détachée, - nous permet une proclamation au sens vrai du mot. Cependant, la prière du canon proprement dit, bien qu'elle soit silencieuse, peut avoir une grande puissance d'évocation - surtout si l'autel est face au peuple - grâce à la gravité, à l'ampleur que nous y mettrons (sans pour cela excéder en lenteur). N'est-ce pas à ce moment que le célébrant va reproduire, mot à mot, geste par geste, ce que le Seigneur a dit et ce qu'il a fait, au soir du jeudi ?

Quant à la Préface, tout y invite à un parfait déploiement. D'abord le dialogue ascensionnel qui l'introduit (on veillera à le distinguer de l'Amen qui le précède immédiatement, par 2 ou 3 secondes de pause). Mais plus encore, la grandeur et la majesté des thèmes que l'on y évoque - contemplation des perfections de Dieu, proclamation des grands épisodes de l'Histoire du Salut - inspireront aisément à qui veut bien renouveler, par la réflexion et la méditation, sa puissance d'étonnement et d'admiration, le ton de voix, le rythme, la solennité qu'il faut. Ajoutons qu'une préface bien proclamée - même non chantée - donne au Sanctus, auquel elle aboutit, une intensité, une unanimité (una voce dicentes !) extraordinaire.

2) Le célébrant, ministre premier de la Parole de Dieu.

A cette assemblée à cette cellule de l'Eglise que nous présidons le Seigneur aujourd'hui adresse sa Parole. C'est, si vous le voulez, l'aspect du Christ-Prophète que le prêtre doit représenter ici. C'est d'abord au célébrant qu'en est confiée la responsabilité. A cet égard, la messe solennelle exprime fort bien cette dépendance de l'annonce par rapport au président de l'Assemblée. Songez aux bénédictions, agenouillements, encensements, baisers du Livre, qui précèdent ou suivent la proclamation de l'épître par le sous-diacre et de l'évangile par le diacre. Or, rappelons-le, c'est à partir de la messe chantée et même solennelle que l'on comprend le mieux la messe lue. C'est dire que nous avons à ne pas perdre de vue cette conception des choses. La responsabilité de l'annonce de la Parole nous incombe au premier chef, comme à des représentants du Christ enseignant.

Comment traduirons-nous cela dans la pratique ? L'Instruction se borne à prescrire au célébrant une voix distincte ou un chant correct. Ajoutons quelques recommandations qui ont leur importance : 1° Avoir le souci d'attendre que le silence soit établi dans la nef, avant de commencer la lecture. 2° Si cette lecture est faite en même temps, en langue vivante, par un Lecteur, synchroniser la lecture en latin ou attendre que le Lecteur ait fini ; ne pas passer du côté de l'Évangile avant la fin du Graduel (ce mouvement peut cependant empiéter sur le chant de l'Alleluia, qui est un processionnal d'Évangile). 3° Ne pas baiser le Livre avant la fin de la lecture de l'Évangile au peuple. Détails infimes, sans doute, mais qui soulignent la hiérarchie des choses. On sait que le nouveau code des rubriques (n° 473) prévoit, pour les messes solennelles, que le célébrant n'a plus à lire pour son

compte ce que le diacre, le sous-diacre ou le lecteur proclament à la foule ; il a à les écouter.

N'est-ce pas le moment de rappeler l'effort que nous avons le devoir de faire pour bien connaître les tons de la lecture latine ? Tous doivent connaître au moins un ton d'épître et un ton d'évangile. Quant à la lecture française, ne croyons pas trop vite qu'elle ne demande pas de préparation. Souvent, ce n'est qu'après des mois d'attention et d'exercice tenace que nous atteindrons le style propre à la lecture liturgique. Sollicitez la critique objective d'un confrère obligeant, cela vous révélera certainement que votre lecture est déficiente sur tel ou tel point (prononciation, expression, style, intensité, "mélodies" monotones que vous ignorez, tics inconscients du visage, de la tête, du corps).

Responsable de la Parole, le célébrant l'est enfin et surtout dans cette autre tâche qui lui revient en propre : l'Homélie. Mais on traitera ce sujet séparément tout à l'heure.

3) Le Célébrant comme Président de l'Assemblée.

Ce dernier paragraphe n'ajoutera pas à proprement parler d'élément nouveau à notre exposé. On voudrait simplement dégager des points déjà étudiés le rôle essentiellement présidentiel du célébrant.

"Le prêtre célébrant préside à toute l'action liturgique" dit l'Instruction (n° 93). Il importe d'avoir cela bien à l'esprit d'un bout à l'autre de la célébration et dès le moment de sa préparation. L'assemblée liturgique est une image de l'Eglise ; comme elle, elle est organiquement hiérarchisée, comme un corps, et doit être unifiée par sa tête, par son chef. Si nous observons ce qui vient d'être dit, nous verrons s'affirmer de plus en plus cette structure, cette image. Ajoutons-y les prescriptions de l'Instruction favorisant cette structure et nous approcherons du but : Voyez, au n° 96 l'effacement du commentateur et les limites imposées à son rôle ; au n° 29 les recommandations à l'organiste : nn. 22 à 35 ce qui revient aux fidèles. Dans le même sens, voir l'Ordonnance du T.R.P. Général : nn. 40-41 concernant la messe des élèves ; nn. 16 à 26, à propos de la messe au scolasticat.

Que le célébrant ne soit pas celui auquel le groupe, la classe ou l'oeuvre a recours "parce qu'il faut bien un prêtre pour consacrer". Puissent les fidèles comprendre par notre attitude qu'ils ont le droit de nous demander plus, d'espérer plus de nous ; que nous sommes là aussi pour présider, diriger, soutenir leur prière en réunissant leur groupe en une assemblée priante.

Cette responsabilité commence d'ailleurs au moment où l'on nous sollicite pour une prochaine célébration. Assurons-nous de ce que quelqu'un de compétent a pris l'affaire en main. Sinon, veillons-y nous mêmes. Il ne s'agit nullement de tout faire et moins encore de tomber dans un dirigisme tracassier ! Il faudra plutôt superviser, marquer un grand souci de perfection dans cette préparation : prévoyance et précision dans la répartition des charges, netteté pour délimiter les prestations que l'on attend des ministres bénévoles et la manière de s'en acquitter ; exigence de perfection dans leur exécution (avec l'effort, même technique, que cela demande) ; bref tout le contraire d'un "ça ira toujours bien".

Il s'agit là, je sais, d'humbles détails ; ils comptent cependant au nombre des devoirs inhérents à notre sacerdoce. De plus une telle attitude aura certainement pour effet - mieux que bien des discours - d'éduquer et d'introduire progressivement nos élèves à un meilleur sens du respect et du sacré.

Indications bibliographiques.

Mgr H. JENNY, Le Célébrant, dans La Maison-Dieu, n° 60, p. 193-212.

J. LECUYER, Le célébrant : approfondissement théologique de sa fonction, dans La Maison-Dieu, n° 61, p.9-

Mgr HIMMER, Le célébrant, président de l'Assemblée liturgique, dans la Revue Diocésaine de Tournai, t.XV, octobre 1960, p. 466-480.

J.-A. JUNGSMANN, Des Lois de la célébration liturgique, Paris, éd. du Cerf, 1956, p. 160-180 (La prière du prêtre).

A.-G. MARTIMORT et F. PICARD, Liturgie et musique. Coll. Lex Orandi, n.28, Paris, éd. du Cerf, 1959 (Texte et commentaire de l'Instruction de la S.C.R. de 1958).

Les Directoires belges sur la messe.

Directoire pour la pastorale de la messe, à l'usage des diocèses de France, Paris, éd. Bonne Presse et Fleurus, 1956.

Notes de pastorale liturgique, nn. 29, 30 et 31 : trois petits articles suggestifs.

Sur la valeur expressive des gestes liturgiques :

R. GUARDINI, Les signes sacrés, Paris, Spes, 1938.

H. LUBIENSKA DE LENVAL, La Liturgie du geste, Tournai, Casterman, 1957,

id. Education du sens liturgique, Paris, éd. du Cerf, 1952.

F. CABROL, Le livre de la prière antique, chap. VIII (Les attitudes durant la prière et les gestes liturgiques).

LE COMMENTATEUR

par le P. Paul FRANCOIS.

Le présent article a pour seul but de rappeler les principes énoncés par les documents pontificaux concernant la fonction du commentateur et de proposer quelques conclusions pratiques.

I. Quid ? Définition de la fonction.

"La participation active des fidèles... peut être plus facilement obtenue grâce à l'intervention d'un commentateur, qui au moment opportun, en peu de mots, explique les rites eux-mêmes ou les lectures et prières du prêtre célébrant et des ministres sacrés, et dirige la participation extérieure des fidèles, c.à.d. leurs réponses, leurs prières et leurs chants..." (Instruction de la S.C. des Rites, 1958, n. 96).

Il ressort de ce texte que le commentateur tient à la fois du pédagogue et de l'entraîneur. Sa fonction est double : descendante et ascendante ; à la croisée entre l'autel et la nef, il "traduit" (au sens large) le mystère et y introduit.

1) Le commentateur explique ("interpretetur").

a) d'abord les rites : il faut en donner le sens, pour aider à passer du symbole à la réalité. L'explication de ce qui se passe à l'autel sera priante et objective.

b) puis les lectures : Dans le cas de la messe chantée, ce n'est pas au commentateur à faire la lecture. "Là où le Saint Siège a permis la lecture de l'Épître et de l'Évangile dans la langue du peuple après le chant latin, le commentateur ne peut pas pour cette proclamation se substituer au célébrant, au diacre, au sous-diacre ou au lecteur" (96, e).

Pour la messe lue, il semble plus conforme à l'esprit des directives romaines, de maintenir la distinction entre les deux fonctions de lecteur et de commentateur. On fera mieux sentir ainsi la différence entre la Parole de Dieu telle quelle et la catéchèse qui met cette Parole à la portée des intelligences. La forme et le lieu seront différents aussi : le lecteur proclame du haut de l'ambon ; le commentateur suggère, explique, étant plus proche de l'assemblée.

c) enfin les prières du célébrant :

Tout d'abord il est interdit au commentateur de doubler le célébrant pour les prières proprement sacerdotales ou présidentielles : c.à.d. celles qui lui reviennent en propre et qu'il doit prononcer à haute voix au nom de tous.

Comme chef de l'assemblée c'est le célébrant qui préside à toute l'action liturgique. Pour lui garder cette primauté, il faut qu'on lui donne un micro et que le commentateur ne couvre pas sa voix lorsqu'il récite avec tous le Sanctus, le Pater, par exemple.

Le commentateur ne peut pas davantage traduire les prières du commun ou du propre de la messe. Il est préférable qu'il en résume

l'idée ou qu'il mette en avant tel aspect suivant un plan défini.

N.B. Les fidèles peuvent seulement réciter en latin avec le prêtre les neuf parties chantées de la messe (Introït, Kyrie, etc.).

2) Le commentateur dirige non la prière des fidèles, mais la participation extérieure des fidèles à la prière.

a) d'abord les attitudes : elles sont précisées par les Directoires diocésains.

- Il est souhaitable de ne jamais demander aux fidèles une attitude sans en donner le sens ; on fera précéder (non pas suivre) l'indication du mouvement par quelques mots qui justifient et expliquent l'attitude.

- Il faut par ailleurs éviter d'imposer à la manière d'un préfet de discipline, mais plutôt inviter comme un pasteur.

- La meilleure formule paraît être : "...pour accueillir la Parole de Dieu dans l'Évangile, veuillez vous lever". Dans une assemblée formée et malléable, un geste calme et sobre suffira.

b) puis les réponses : il faut veiller à leur fermeté et leur ensemble ; pour cela il sera bon d'en donner le signal de la main et d'adopter un ton de voix unanime et plutôt élevé, se rapprochant de la psalmodie.

Remarque : Le "Judica me", qui est une prière privée du célébrant, et le "Suscipiat" réservé aux ministres, présentent quelques difficultés à cause de leur longueur et de leur rythme. Il vaut mieux ne pas les faire dialoguer.

c) enfin les prières et chants liturgiques :

- Il est interdit d'en faire réciter en même temps que le célébrant une traduction mot à mot (prières d'offertoire, du canon, préparatoires à la communion...). Cette récitation risque de fausser les structures de la célébration, en confondant l'essentiel avec l'accessoire et en méconnaissant la hiérarchie des rôles.

- La récitation d'autres prières en français, telles que les chœurs parlés, constitue un mode de participation sans doute bien imparfait mais nullement à sous-estimer. Le tout est de choisir des textes de valeur, riches et simples, bien accordés aux différentes parties de la messe. On peut remédier à la carence de nos livrets en ce domaine, en faisant lire (au lieu de chanter) le texte d'un beau chant, tel que "La nuit qu'Il fut livré..." (C 3).

Commentateur et chef de chœur :

- Fusionner les deux fonctions semble présenter plus d'avantages que d'inconvénients ; en effet :

→ le synchronisme est plus facile à obtenir entre célébrant, commentateur et organiste.

- il est plus aisé que le commentateur dirige lui-même les chants qu'il a choisis, qu'il doit introduire ou interrompre par de courtes catéchèses.

- S'il y a une chorale en tête de la nef, alors un chef de chœur distinct est préférable. Celui-ci pourra aussi se charger des chants de consistance, genre choral de foule ou polyphonie. Mais de toutes façons, le commentateur se réservera la direction des brèves acclamations, des réponses litaniques et des antiennes des psaumes, surtout s'il fait lui-même le préchantre.

II. Quis ? Désignation du commentateur.

- Notons d'abord que la fonction n'est pas nouvelle. C'est au diacre que revenait jadis ce ministère de liaison entre l'assemblée et l'autel. Conformément à cette tradition, le Directoire de Tournai permet au diacre, à défaut d'autre commentateur, de donner lui-même de "brèves explications" durant la messe solennelle.

- Normalement qui sera-t-il ? "Il convient que ce soit un prêtre ou du moins un clerc ; à leur défaut un laïc recommandé par ses moeurs chrétiennes et bien instruit de cette fonction" (Instr. 96,a).

La raison de cette préférence est que la fonction de commentateur exige une sûreté doctrinale et un tact spirituel particuliers.

- Dans les collèges, les scolastiques sont invités à assumer cette tâche par l'Ordonnance du T.R.P. Général. Il est aussi légitime de députer à cette fonction de grands élèves recommandés par leur conduite et leur influence, à condition qu'ils y soient sérieusement formés et que les monitions soient préparées par écrit par un prêtre ou avec lui.

III. Quomodo ? Les modalités du commentaire.

1) La tenue : "Le commentateur, s'il est prêtre ou clerc, sera revêtu du surplis" (96,b). Le texte n'interdit pas l'aube, là où la coutume le veut.

N.B. S'il y a un chef de chœur distinct, celui-ci se tiendra sans surplis, hors du sanctuaire, utilisant un autre micro, s'il le faut.

2) Le lieu : "le commentateur se tiendra dans le sanctuaire à la balustrade, ou à l'ambon, ou en chaire" (96,b).

- Ce dernier endroit n'est pas à conseiller, à cause du risque de diviser l'attention des fidèles.

- L'ambon est à réserver au lecteur de préférence.

- Le commentateur se mettra donc du côté opposé à l'ambon. "...Mais s'il est laïc, il se tiendra devant les fidèles, à l'endroit le plus commode, mais hors du sanctuaire ou de la chaire". Comme le lecteur, il pourra revêtir l'aube (pas le surplis) puisqu'il remplit un service ministériel direct mais délégué.

3) Espèces et styles des interventions. "Les explications et monitions à donner par le commentateur seront préparées par écrit, peu nombreuses, remarquables par leur sobriété" (96,c).

a) Les indications techniques : pour les attitudes, démarches (procession).

b) Les interventions catéchétiques :

- Le commentateur doit s'inspirer de l'homélie du célébrant.

- Dans ce genre rentrent les introductions aux lectures et aux chants de la messe.

c) Les monitions diaconales : Ce sont les premières à assurer, parce que les plus importantes, c.à.d. les invitatoires aux oraisons et à la préface. On peut y rattacher les litanies d'intentions (au Kyrie ou après l'homélie comme prières du prône), et y ajouter la monition du Pater.

- Toutes ces interventions seront "préparées par écrit", pour éviter toute erreur doctrinale et toute maladresse phonétique.

Elles seront peu nombreuses et sobres, ce qui ne veut pas dire

pauvres ou insignifiantes.

4) Le moment : "... au moment convenable".

- Les directoires diocésains et les recueils de monitions (Monitions du diocèse de Vannes, Invitatoires du Père Roguet et Livret du catéchiste du Père Feder) précisent ces moments opportuns.

- Il est indispensable que le célébrant et l'organiste soient prévenus du moment exact de certaines monitions. L'harmonieux déroulement d'une célébration dépend de cet accord préalable des ministres et responsables.

5) La manière : "... d'une voix modérée".

- Ajoutons : "...et variée", selon le contenu de la monition.

- L'art du micro est difficile. Celui qui en use doit être au courant du maniement des appareils, qui doivent être réglés en fonction de chaque voix.

- Le commentateur ne prie pas au nom de tous comme le célébrant ; il ne proclame pas comme le lecteur ; il s'adresse à l'assemblée, non à Dieu. Il dira donc, par exemple : "Demandons à Dieu..." et non pas : "Seigneur, donnez-nous..."

En Conclusion, la fonction de commentateur demande une technique précise (voix, style), un apprentissage patient. "Aider la piété des fidèles" et non lui nuire, tel est son but, la règle d'or et l'objectif final de notre pastorale.

ECHANGE DE VUES

de mardi matin.

La plus grande partie du premier échange de vues sera consacrée à poser les questions, à évoquer les problèmes. Le R.P. Provincial rappelle, entre autres, celui d'une éducation au respect, au sens du sacré, dès l'enfance, et en dehors de l'Assemblée liturgique ; celui, aussi, d'une ré-orientation de l'effort liturgique vers la Messe solennelle : comment rendre le chant grégorien accessible aux élèves ?

Les autres questions gravitent, en ordre principal, autour de quatre centres :

- 1) Cadre de l'Assemblée liturgique : mise en valeur, situation et aménagement de nos églises ; inconvénients des autels latéraux ; place de la chorale et des orgues...
- 2) Formation d'équipes liturgiques : commentateurs, lecteurs, etc. dans les collèges.
- 3) Détermination des lectures propres au Célébrant.
- 4) Interdiction de doubler les prières présidentielles.

Les deux premières questions sont reportées à des carrefours ultérieurs. Le P. Gelineau répond à la troisième : a. L'épître est normalement lue par un Lecteur non-prêtre ; s'il s'agit d'une Messe lue, que le Célébrant n'annonce ni ne conclue en latin à voix haute ("Lectio Epistolae..Domine Deus noster"), pour laisser au Lecteur son rôle propre. b. L'Evangile : dans la Messe chantée, il est lu en français, par le Célébrant, après le chant en latin. Mais à la Messe lue, il pourra être confié à un Lecteur spécial, autre que le Célébrant, si la Messe lue n'est pas solennisée.

A propos de la quatrième question, sur le non-doublage des prières présidentielles, le P. Gelineau rappelle que, du point de vue canonique, il est interdit de doubler en français toute la prière présidentielle, dans les termes. D'autre part, l'intention de l'Eglise est manifestement de faire entrer les fidèles dans la prière liturgique selon leur orientation, leur rôle, leur capacité propres. Les textes présidentiels, d'une sérieuse densité, demandent d'ailleurs d'eux-mêmes à ne pas être traduits sans plus. On veillera donc plutôt à reprendre le contenu - de l'Anamnèse, p.ex., ou des prières avant la Communion -, en en retravaillant le texte (cfr l'Anamnèse composée par le P. Gelineau, et qui s'adresse au Christ : "Nous rappelant Ta mort, proclamant Ta résurrection, espérant Ton retour, Seigneur, ta pitié soit sur nous").

N.C.